

BONNES PRATIQUES



OCCITANIE

LES BONNES RAISONS D'ÉTEINDRE LES LAMPADAIRES LA NUIT

À Prades-le-Lez, l'extinction de l'éclairage public la nuit est devenue la règle sur la quasi intégralité du territoire communal. Ce changement emporte l'adhésion de la majorité des 5 000 habitant.e.s.

Extinction des feux

À Prades-le-Lez, au nord de Montpellier, la ville éteint ses lampadaires la nuit depuis le 1^{er} août 2015. L'extinction n'est pas totale. Le centre-ville et deux départementales restent allumés. Les horaires de l'extinction sont assez restreints : de minuit à cinq heures l'hiver, de une heure à cinq heures l'été. Il n'empêche, ce changement a des allures de mini-révolution. La peur de l'inconnu, du changement et du noir sont universels. Il a fallu combattre quelques *a priori* lors d'une première réunion publique. Le premier était la crainte d'une recrudescence des cambriolages et des accidents. « *Dans les faits, 80 % des vols ont lieu de jour et, concernant les accidents, l'absence d'éclairage incite à plus de prudence* », explique le maire, Jean-Marc Lussert qui s'appuie sur les rapports de gendarmerie établis avant le projet, après une période test de six mois. Le second *a priori*, très répandu, et qu'il a fallu dépasser, est que l'éclairage public est obligatoire. « *C'est un service rendu au public et non un service public* », rappelle le premier élu.

Observer le ciel, réduire l'empreinte carbone

L'origine de la démarche a été collégiale et mise en place avec la nouvelle équipe municipale, en 2014. Elle s'appuyait sur un constat simple : la nuit, la majorité des gens dorment. Les professionnel.le.s exerçant la nuit, les services d'urgence, disposent déjà de leurs propres équipements. Quant aux noctambules qui aiment se réunir à la nuit tombée, la municipalité



HORLOGES ASTRONOMIQUES

Pour automatiser l'extinction des lampadaires la nuit, Prades-le-Lez a dû s'équiper d'horloges astronomiques. Ces dernières permettent de synchroniser différents postes d'éclairage public aux heures du coucher et du lever du soleil, recalculées chaque jour, en fonction des coordonnées GPS. En l'occurrence, sur un parc de trente horloges, vingt étaient déjà conformes. Le coût d'une horloge est compris entre 300 et 400 euros.

leur installera quelques lampadaires solaires. Avec ce projet, l'ambition première est de respecter le biorhythme des habitants et de la faune environnante. Pari gagné : certain.e.s habitant.e.s ont témoigné avoir retrouvé le sommeil. La deuxième motivation est d'éviter les pollutions lumineuses et de permettre à nouveau une observation du ciel la nuit. Vient ensuite l'argument du « développement durable » lié au moindre recours à l'énergie, permettant ainsi de réduire l'empreinte carbone. Avec une économie de 15 000 euros dès la première année et un investissement minimal de 5 200 euros, l'argument économique est forcément percutant. En l'occurrence, la mairie a dû acheter une dizaine d'horloges astronomiques qui permettent d'automatiser l'extinction des lampadaires (lire encadré), cinq panneaux de signalisation afin

d'indiquer l'extinction partielle de l'éclairage public la nuit et a financé quelques modifications du réseau.

Effet boule de neige

Au terme d'une année et demie, l'expérience a donc fait ses preuves. Depuis 2015, Montpellier Méditerranée Métropole a récupéré la gestion du dossier éclairage public. Prades-le-Lez a témoigné de son expérience et a convaincu trois autres communes à reproduire cette initiative. Elle-même s'était rapprochée de la petite commune auvergnate de la Bourboule, 2 500 habitant.e.s. À l'heure de la deuxième réunion publique, seules deux ou trois personnes s'étaient déplacées. « *Enfin, la dernière réunion n'a jamais eu lieu puisque les gens avaient adhéré au projet* », raconte Jean-Marc Lussert, le maire de Prades-le-Lez. ///